

Victimes des essais nucléaires : première réunion dans le Cap

A l'instar des professionnels victimes de l'amiante, les vétérans civils et militaires des essais nucléaires français se sont organisés afin que les préjudices subis soient reconnus et réparés. Ils ont créé une association, l'Aven (Association des vétérans des essais nucléaires). L'Aven a tenu la semaine dernière, à Audierne, sa première réunion dans le Cap.

Si l'Aven a bientôt 5 ans, le collectif 29 existe depuis 3 ans. Son actuelle trésorière est l'Audiennaise Jeannie Cossec, qui a obtenu la mise à disposition d'une salle de la mairie pour la réunion. Y assistaient Anne Tardieu, déléguée départementale, mais aussi membre de la commission juridique nationale; Denis Lardier, secrétaire; Louis Letty, délégué aux permanences; Serge Mollet, conseiller scientifique; Jean-Alain Hergoualc'h et Marie-René Le Floch, membres de l'Aven. Michel Cariou, le second conseiller scientifique, n'avait pu se déplacer.

Cancers et ADN

150.000 personnes seraient concernées par les conséquences d'essais nucléaires en Polynésie et au Sahara. D'après un rapport scientifique déposé en août dernier, il est avéré que la fréquence des cancers de la thyroïde est liée à la pré-



● Le bureau du collectif 29 de l'Aven. Le Finistère est particulièrement concerné avec 10 % des 3.300 adhérents de l'Hexagone.

sence sur les sites des essais. Et on a constaté deux fois plus de cancers, quelle que soit leur localisation, chez les personnes exposées; il faut aussi prendre en compte les effets sur l'ADN, qui peuvent affecter la descendance.

Pour une reconnaissance légale

Le bureau de l'association a évoqué l'élaboration d'un projet de loi qui reconnaîtrait et indemniserait, comme les autres pays ayant effectué des essais nucléaires, leurs conséquences sur l'environnement

et la santé des personnes. L'association, apolitique, défend les personnes qui le souhaitent : vétérans, veuves et orphelins; elle réclame notamment la gratuité des soins pour les vétérans malades. A défaut d'une loi adaptée, le seul recours est juridique. Le bureau de l'Aven apporte son aide pour le montage et le suivi des dossiers. Il a fait le point sur les interventions juridiques. En septembre et octobre, des plaidoiries et des résultats d'expertises concernant des veuves civiles et militaires, seront entendues par les tri-

bunaux. A noter que, parmi les 10 % d'adhérents finistériens, beaucoup viennent de la pointe du Finistère : la région de Brest, la presqu'île de Crozon, et le Cap-Sizun. D'après Jeanine Cossec, il y a dans le Cap plus de 500 personnes concernées par les tirs de Mururoa.

Prochaine permanence d'information à la salle Avel Dro de Plozévet, le 8 novembre de 14 h à 17 h. Renseignements : Anne Tardieu, 02.98.73.34.62, ou Denis Lardier, 02.98.81.08.69.

Le Télégramme